

## DECLARATION SOLENNELLE DES 24 CONSEILLERS NATIONAUX

Nous, Conseillers Nationaux, de toutes sensibilités politiques représentées dans cette Assemblée, souhaitons, à l'unanimité, déclarer ce qui suit.

Nous sommes conscients des responsabilités qui sont les nôtres et souhaitons réaffirmer, ensemble, ce soir, au moment du vote de ce texte, notre profond attachement à la personne du Prince Souverain, à la Constitution et aux Institutions de notre Principauté.

Cette proposition de loi ne saurait être traitée sous le seul angle juridique. En tout état de cause, l'interruption volontaire de grossesse est un sujet particulièrement sensible et douloureux pour les femmes qui y ont recours, ne l'oublions pas.

Dans cet esprit, l'étude de la proposition de loi n° 234 a été abordée par l'ensemble des élus, dans le respect de la diversité des opinions et positions de chacun.

Ainsi, les échanges se sont déroulés en Commission de façon sereine et dépassionnée, loin de toute échéance électorale, comme l'avait annoncé le Président Stéphane VALERI. Un tel sujet devait être abordé dans un esprit permanent d'unité nationale, que ce débat aura préservé sans jamais tomber dans l'écueil d'une division. Tel est, en effet, l'intérêt de notre Pays.

Nous avons su trouver une position qui, respectant le choix de la femme, ne lui porte plus préjudice.

Nous exprimons notre conviction que le texte qui sera voté ce soir, à l'unanimité de l'Assemblée, supprime une injustice, tout en respectant nos spécificités.

La religion catholique, apostolique et romaine fait en effet partie des dispositions constitutionnelles et nous entendons défendre notre Constitution dans son ensemble.

Au-delà de la dépénalisation, c'est le respect de la femme qui a guidé les élus lors des travaux de la Commission. En effet, convaincus de l'importance d'une démarche d'écoute large, nous avons mené, dans le cadre de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, un ensemble de consultations auprès de professionnels et d'associations représentatives des droits des femmes. Ces derniers ont fait preuve d'un grand sens des responsabilités dans les positions qui ont été exprimées. Les vingt-quatre élus que nous sommes souhaitons à nouveau chaleureusement les remercier pour leur contribution.

.../...

Forts de ces échanges extrêmement constructifs et dans le but de toujours améliorer l'accompagnement de la femme et de sa famille, nous demandons au Gouvernement de développer les moyens du Centre de Coordination Prénatale et de Soutien Familial. Nous l'invitons à prendre dans ce but toutes les mesures nécessaires et appropriées, tant sur le plan budgétaire, que matériel et humain.

Nous demandons, enfin, que soit renforcée la prévention des pratiques à risque et l'information des jeunes, comme des adultes, garçons et filles, hommes et femmes. Cette politique de prévention et d'information à l'égard de tous, doit être construite avec l'ensemble des acteurs concernés, en y associant notre Assemblée.